

Valeur patrimoniale

Exceptionnelle

- Édifice antérieur à 1900 (critère d'ancienneté) présentant un état d'authenticité exceptionnel, supérieur ou bon.
- Édifice à fonction résidentielle pour lequel on ne trouve pas de comparables à l'échelle de la municipalité (critère d'unicité).
- Édifice institutionnel ou religieux offrant une valeur d'authenticité élevée et une valeur d'âge.

Supérieure

- Édifice antérieur à 1900 (critère d'ancienneté) présentant un état d'authenticité excellent ou bon.
- Édifice à fonction résidentielle pour lequel on peut retrouver certains, mais peu décomparables à l'échelle de la municipalité (critère de rareté).
- Édifice public ou religieux offrant une valeur d'authenticité élevée et/ou une valeur d'âge.

Forte

- Édifice présentant un état d'authenticité surtout supérieur ou bon mais dont la valeur d'âge est généralement importante.
- Édifice présentant un état d'authenticité moyen, mais offrant une architecture particulière.

Moyenne

- Édifice présentant un état d'authenticité surtout faible ou moyen ou dont la valeur est relativement peu importante.

Faible

- Édifice ayant perdu toutes ses caractéristiques architecturales et offrant une faible valeur d'âge.

Aucune

- Édifice qui ne présente aucun intérêt architectural.